MOTION

Les juges d'instance du Val de Marne entendent manifester leur désaccord s'agissant du projet de suppression des tribunaux d'instance et du projet corrélatif de création d'un tribunal de première instance selon des modalités qui ne permettent pas de garantir le principe de l'inamovibilité des juges du siège, les magistrats nommés dans ce tribunal de première instance au ressort départemental pouvant être délégués dans les sites restés ouverts.

Nous ne pouvons souscrire à l'émergence d'un corps de magistrats placés qui ne dit pas son nom.

Et, surtout, nous souhaitons défendre la justice d'instance laquelle, en dépit de la pénurie toujours croissante des effectifs et de l'augmentation subséquente de la charge de travail, est une de celles qui fonctionnent le mieux. Cela tient sans aucun doute au caractère autonome du tribunal d'instance, à sa proximité avec les justiciables et à sa taille efficiente qui permettent un travail d'équipe de tout le personnel judiciaire -greffe et magistrats.

Cette juridiction de proximité assure au justiciable une saisine accessible de la justice avec un formalisme réduit (procédure orale et possibilité de comparaître sans avocat) et une décision rapide dans les différents contentieux de la vie quotidienne.

L'enjeu de cette réforme est de taille puisqu'il s'agit de garantir l'accès au droit et à la justice pour tous.